L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue ce Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 18 JUIN 1884

DEMANDES.

DEMANDE—Un monsieur vendrait prendre pension dans une famille où l'on parle l'espagnol. S'adresser par lettres à P. L. M., au bureau de l'Abeille. 18 juin—1f

SPECTACLES BALS, &c

SEULEMENT DIX SOUS.
GRANDES CURIOSITES.
PAVILLON FARANTA.

Attractions spéciales: Annonce extraordinaire! Engagement du Prof. W. H. DAVISON, le héros du tour de force le plus périlleux qui ait jamais été accompli. Bloodin surpasse quand il passait d'un pic à un autre pic dans les montagnes de la Sierra à 5000 pieds de hauteur, pendant toute la semaine et soir matinée. Aussi les célèbres frères MALCOM dans leurs célèbres exercices sur la double trapèze, et la charmante première danseuse Mlle WATSON.

Première représentation à la Nile-Orléans de la farce MOVING IN. On terminera par la comédie GOING TO THE BALL.

Son Hautesse Mast. Harris, le Lion de Mer, à la requête du gouvernement de la marine a consenti à se faire voir de nouveau, afin de donner la chance aux dames et aux enfants d'admirer son admirable fourure.

La plus grande des représent tions à la Nouvelle-Orléans. Meilleur marché qu'une course en char: seulement 10 cents. 10 juin—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nile-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir la vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amendier la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessment des propriétés foncières, des bases mobiliaires, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nile-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en constater l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nile-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés actuelles comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro tanto de la dette flottante de la Nile-Orléans.

6 juin—au 10 juil

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter de nouveau la 4e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote a nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit ajournement, au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour tous les dépens ainsi que l'ajournement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter de nouveau la 4e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit ajournement, au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour tous les dépens ainsi que l'ajournement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter de nouveau la 4e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit ajournement, au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour tous les dépens ainsi que l'ajournement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

L. S. L.
QUE TOUT
—LE—
MONDE
SACHE
Que cette loterie est la seule qui ait un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nile-Orléans,
MARDI, 15 JUILLET 1884.
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nile-Orléans,
MARDI, 15 JUILLET 1884.
De tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUbAL A. EARLY.
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265.500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ....$75,000, soit $75,000
1 Lot de .... 25,000.... 25,000
1 Lot de .... 10,000.... 10,000
2 Lots de .... 10,000.... 20,000
2 Lots de .... 5,000.... 10,000
10 Lots de .... 1,000.... 10,000
20 Lots de .... 500.... 10,000
100 Lots de .... 200.... 20,000
200 Lots de .... 100.... 20,000
500 Lots de .... 50.... 25,000
1,000 Lots de .... 25.... 25,000
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf premiers lots gagnants ci-dessus 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf premiers lots gagnants ci-dessus 4,500
1,967 Lots ou montant à $265,500
Billet entier: $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à tous les agents de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Faites par Postal Note à l'ordre de l'American Express, changé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les billets fraîchement de l'argent devront être envoyés par l'Express.
(Payez les frais d'express sur toutes les commandes de 10 et plus.)
Adressé à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lan.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats par la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Lewis F. Bow vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,240.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 18 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu et installations, etc, de l'épicerie, située à l'encoignure des rues Poydras et Royale, dans le Troisième District de cette ville, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juin—6,17,19

Compagnie d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans vs Emil Jules Alix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,019.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Tonnelier, Rocheblave, Dublin et Bienville, mesurant 25 pieds de front sur la rue Tonnelier, sur une profondeur de 100 pieds, cadastré du numéro 4 de la section 14 du Deuxième District de cette ville, et hypothéqué en faveur de Mme Marie Anne Stahl, en sûreté de son dotal, par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur, payable en deux ans, avec intérêts à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente.

Les soumissionnaires devront être assurées et la police transférée. L'acte de vente portera la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires.

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière mise aux enchères, la propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur, lorsque les prix qui en auront été offerts, à deux mois de crédit, en un billet de l'acquéreur garanti par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur, ne seront pas inférieurs aux deux tiers de l'évaluation.

Le cahier des charges est déposé chez le soussigné et se lit: Le tout en sus du prix de vente. Les améliorations faites seront à la charge de l'acquéreur et seront imputables sur le prix de vente. L'acte de vente contiendra la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires.

L'acte de vente portera: E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera les taxes dues et se justifiera en 15 jours qui suivront la présente notification, faute de quoi il sera procédé à nouveau, aux frais du fol enchérisseur.

Un dépôt en comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

10 juin—10,21,30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Henry Rothhand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,034.—En vertu d'un Ritendu que P. S. Wills, jr., administrateur provisoire de la succession de feu Joseph Henry Rothhand, m'a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Henry Rothhand, décédé intestat, avec actif et passif, et que les biens, droits et créances de la succession de feu J. H.